

## La Région lâche Accès Cité : « Une catastrophe ! »

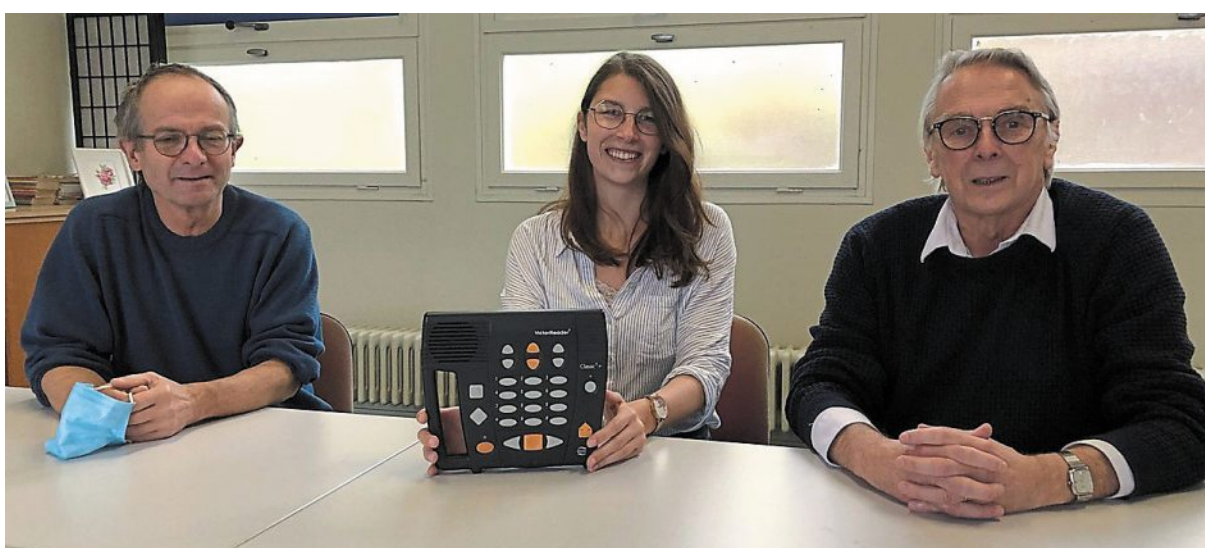
Sale nouvelle : la Région ne versera pas la subvention semestrielle espérée fin juin à l'association Accès Cité. Privée de cet argent, elle ne pourra plus aider les lycéens déficients visuels.

Depuis 2011, l'association Aide DV qui aide écoliers, collégiens et lycéens déficients visuels, en traduisant leurs manuels et leurs cours en braille dans la Manche, et l'association Accès Cité, qui soutient les adultes handicapés à Saint-Lô, ne font plus qu'une. Accès Cité, donc, vient de prendre un coup de massue sur la tête. En consultant les dernières délibérations de la Région, elle a appris que, après avoir décidé de ne verser la subvention annuelle, qu'une fois tous les six mois, les élus régionaux ont voté, à l'unanimité, la suppression de la subvention du second semestre qui devait être versée fin juin.

### Les lycéens d'abord et après...

« Une catastrophe, selon les membres du conseil d'administration et le président, Jean-Marc Broussard. On est mis devant le fait accompli, sans même avoir été prévenus. Cela met d'ores et déjà en cause le cas de quinze lycéens déficients visuels à la rentrée prochaine. » Il poursuit : « L'association ne pourra plus les aider alors que les élus ont le mot inclusion plein la bouche. Une incohérence totale, incompréhensible. » L'association a écrit, à Hervé Morin, aux conseillers régionaux, aux parlementaires manchois pour les alerter. « On a tiré la sonnette d'alarme, et à ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse, expliquent Jean Broussard, Stéphane Guillot, Daniel et Marie-Christine Horlaville. Et on a des craintes pour l'avenir des collégiens et des écoliers. »

Accès Cité-Aide DV, depuis des années, s'investit pour apporter aux personnes déficientes visuelles, dans la Manche, des ressources humaines et des moyens matériels afin de favoriser leur inclusion aussi bien scolaire que professionnelle. « Nous agissons pour une meilleure accessibilité dans tous les domaines de la vie quotidienne et pour que le grand public soit informé et porte un autre



Stéphane Guillot, administrateur, ancien fondateur d'Aide-DV ; Mathilde Pépin, directrice, et Jean-Marc Broussard, président d'Accès Cité, présentant ici un lecteur de livre audio pour non-voyants, sont inquiets quant à l'avenir de l'association.

PHOTO : LUDIVINE ANGE

regard sur les réalités de la déficience visuelle », précise Stéphane Guillot, ancien instituteur, ex-coordonateur et fondateur de ce qui fut Aide-DV.

Il n'y a plus que deux enseignants pour les transcriptions des cours et manuels scolaires des élèves déficients visuels – une cinquantaine dans le département, du primaire au lycée. Il y en a jusqu'à quatre et demi auparavant. « 38 000 pages de transcription annuelle, dont la moitié au profit des lycéens manchois. »

### Assemblée générale le vendredi 30 juin

Pour fonctionner Accès Cité a besoin de 220 000 € par an : avec le soutien de la région (80 000 € annuel jusqu'ici) « un tiers de notre budget », du Département, du Sessad (Services d'éducation spéciale et de soins à domicile) dépendant de l'Agence régionale de santé (ARS), et son autofinancement en organisant des animations et grâce à des dons. « Nous avons des salariés qui ont vingt-cinq ans d'ancienneté et sont enco-

re au Smic et avec ce qui est en train de se passer, affirme Jean-Marc Broussard. On est en train de se dire que nous allons devoir aussi procéder à des licenciements économiques parmi nos neuf salariés. C'est dramatique ! »

L'assemblée générale d'Accès Cité

a lieu ce vendredi 30 juin, à 20 h, au centre Mandela.

D'ici là le conseil d'administration espère avoir des réponses des élus régionaux et autres parlementaires manchois.

Yann HALOPEAU.

## La Région Normandie explique sa décision

Héritière d'une subvention déjà versée au titre d'un partenariat datant de l'ex-Basse-Normandie, la Région a donc décidé de ne plus soutenir le travail d'Accès-Cité-Aide DV. Elle considère que l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap relève, « à titre principal, de l'État via l'Éducation nationale. Les rectors mettent en place des dispositifs pour les élèves concernés ».

Les services de la Région rappellent qu'elle ne soutenait « que trois associations pour des raisons historiques ». Elle ajoute que dans de nombreux autres territoires normands, « aucun dispositif similaire

n'existe avec un financement des collectivités territoriales ». Elle considère aussi que « le nombre de lycéens accompagnés est très faible puisque l'aide bénéficiait principalement à des élèves scolarisés en cycle primaire et au collège ».

L'aide de la Région court jusqu'à la fin du mois de juin. Pour la suite, elle assure avoir travaillé « avec l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale pour intégrer les associations concernées dans les dispositifs déjà existants. La situation des élèves du secondaire qui n'en relèveraient pas a aussi été étudiée ».

Sébastien BRÉTEAU.

## Piéton tué à la Plage verte : le motard condamné

Ivre à moto, il a percuté et tué un piéton, le 25 octobre 2022, à Saint-Lô. Il a été condamné, mercredi, à Coutances, pour homicide involontaire, à deux ans de prison, dont six mois ferme.

### Justice

Le 25 octobre 2022, à 22 h 04, rue de la Poterne, près de la Plage verte, à Saint-Lô, le passage piéton était pourtant éclairé, mais un motard n'a aperçu qu'au dernier moment un homme qui traversait et l'a violemment percuté, le projetant à 15 mètres du choc. Le piéton décédera peu après des suites de ses blessures et polytraumatismes au centre hospitalier. Quand l'accident a eu lieu, la victime, Richard Brioult, 64 ans, sortait d'un entraînement du club de tir sportif de Saint-Lô, situé sous les remparts et qu'il présidait depuis 2020.

Le contrôle a révélé que le pilote conduisait sa moto, équipée de

pneus de compétition, avec un taux de 2,25 g d'alcool par litre de sang. Âgé de 56 ans, habitant Agneaux, sous contrôle judiciaire, il a été cité, mercredi 7 juin, devant le tribunal correctionnel de Coutances pour homicide involontaire par conducteur de véhicule à moteur sous l'empire d'un état alcoolique.

« Je n'aurais jamais dû conduire ce jour-là », assure le prévenu à la barre, où, pantois, il présente ses excuses. « J'avais des problèmes avec l'alcool après mon divorce. Je regrette », ajoute-t-il, se disant « dépressif ». Depuis, le prévenu a entrepris des soins pour son addiction.

L'enquête a démontré qu'il roulait

entre 65 et 75 km/h, juste avant l'accident.

Les avocats des parties civiles (enfants, belles-filles et petits-enfants de la victime) ont évoqué leur « colère » de la perte d'un « homme passionné qui donnait son temps aux autres. Cela a beaucoup ébranlé à Saint-Lô ».

### Deux ans de prison dont six mois ferme

Une avocate a émis le souhait que ce type d'accident ne soit plus qualifié d'homicide involontaire, mais d'homicide routier : « Il savait qu'il avait bu de l'alcool en prenant sa moto. »

La substitute du procureur ne partage pas le même avis : « Il est respon-

sable de la mort du piéton, mais n'avait pas l'intention de le tuer. Il s'agit bien d'un homicide involontaire. »

Les juges ont suivi ses réquisitions en condamnant le quinquagénaire à la peine de deux ans de prison, dont six mois ferme, aménageables sous surveillance électronique.

Il est également soumis pendant deux ans à l'obligation de soins et d'équiper tout type de véhicule avec un dispositif éthylotest antidémarrage. Son permis de conduire, qu'il ne pourra repasser avant le délai d'un an, a été annulé. L'homme devra, en outre, s'acquitter d'un total de 83 000 € de divers préjudices aux parties civiles.

### Justice

#### Conduite sans permis, ivre et drogué : un an ferme

Le 15 mai 2022, à 4 h 30, à Saint-Lô, lors du contrôle d'un automobiliste, les policiers découvrent qu'il conduit son véhicule alors qu'il est positif à la cocaïne et au cannabis, ainsi qu'avec un taux de 1,54 g d'alcool par litre de sang. Une petite boulette de cannabis est trouvée en sa possession.

L'automobiliste ne peut présenter de permis de conduire. Et pour cause, il ne l'a jamais passé. Récidiviste de conduite d'un véhicule sous l'empire des stupéfiants et d'un état alcoolique, et récidiviste de conduite sans permis, l'homme a été cité, mer-

credi 7 juin, devant le tribunal correctionnel de Coutances afin de répondre de ses actes.

Son absence à l'audience, et ses seize mentions à son casier judiciaire, en majorité pour des délits routiers, n'ont pas plaidé en sa faveur.

Suivant les réquisitions du ministère public, les juges ont condamné Benoît Salles, 38 ans, à la peine d'un an de prison ferme, avec mandat d'arrêt.

Il lui est interdit de se présenter aux épreuves du permis de conduire pendant trois ans.

#### Un événement à annoncer ?

Pour faire paraître gratuitement une annonce de manifestation, de réunion ou de permanence ou tout autre rendez-vous, dans le journal Ouest-France, connectez-vous sur

www.infocale.fr, saisissez votre information ainsi que la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître dans le journal.

### La bonne nouvelle

#### Natation : Sofiane Meslier dans le très grand bassin

Aucun nageur du Cercle nautique du Pays de Saint-Lô n'avait atteint ce niveau de compétition depuis sept ans. Sofiane Meslier, 19 ans, a décroché sur place sur les plots de départ du championnat de France Élite qui se déroulera mercredi 14 juin, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Il s'alignera sur le 50 m brasse.

Alternant les entraînements à Caen (Calvados) où il étudie et à Saint-Lô, Sofiane Meslier a décroché sa qualification en prenant la 2<sup>e</sup> place en Nationale 2. En attendant le grand jour, il peaufine sa préparation au centre aquatique de Saint-Lô Agglo.



PHOTO : CERCLE NAUTIQUE DU PAYS SAINT-LOIS

### Repéré pour vous

#### Un café rencontre avec Vivre son deuil le 14 juin

La mission de Vivre son deuil est d'accompagner individuellement ou en groupe des personnes en souffrance après un ou plusieurs deuils, à des accidents de la vie. L'association propose régulièrement une écoute par des bénévoles formés et supervisés.

Vivre son deuil propose un café-rencontre mercredi 14 juin, de 17 h à 18 h 45. Il aura lieu au bar pizzeria le 7<sup>e</sup> Art, près du Cinémoviking de Saint-Lô.

Renseignements au tél. 06 36 89 47 61.

### Saint-Lô en bref

#### Les remparts seront nettoyés par des cordistes cet été



Des chèvres pour nettoyer les abords des remparts, rues des Noyers et de La Poterne.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Les chèvres se sont installées sur les remparts de Saint-Lô, mais cela ne suffira pas pour les débarrasser de toutes les mauvaises herbes à la place des agents municipaux en ce début juin. Dans les murs, entre les joints, le travail va devoir être réalisé

par une équipe de cordistes. Ceux-ci seront harnachés en juin et en juillet pour effectuer ce travail de précision indispensable à la préservation de l'édifice, inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1945.

#### Les élus rencontrent les habitants du Bouloir samedi



Les élus de Saint-Lô avaient rencontré les habitants du quartier de l'Aurore, le samedi 8 avril.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Comme chaque mois, les élus de la mairie organisent une rencontre-visite dans un quartier, un samedi. Ce samedi, ce sera le tour du Bouloir. Un café puis une déambulation dans les rues, l'occasion pour les habitants d'échanger sur la vie du quartier et faire part de leurs doléances.

Engagement du début de mandat d'Emmanuelle Lejeune stoppé par le Covid, les visites de quartier ont repris en mars. La dernière, dans le centre-ville, le samedi 6 mai, n'avait rassemblé que deux habitants, alors que la météo était plus que maussade.

## LES PLUIES DE JUILLET

un festival pour réfléchir, échanger et faire la fête

DISIZ - VOYOU - JEANNE ADDED - ACID ARAB  
ZAHO DE SAGAZAN - KIDDY SMILE - YOA  
ORCHESTRE RÉGIONAL DE NORMANDIE

CORINNE MOREL-DARLEUX - MAXIME  
COMBES - MARC-ANDRÉ SELOSSE -  
SOCIALTER GREENPEACE ET BIEN D'AUTRES.

DU 7 AU 9 JUILLET 2023 - LE TANU (50)

Conférences, concerts, ateliers, balades-concerts, village, guinguette dansante, foodtrucks, camping.

WWW.LESPLUIESDEJUILLET.ORG